

MINEURS ÉTRANGERS ET ACCÈS AU SÉJOUR À LA MAJORITÉ

Selon qu'il soit né en France ou à l'étranger, qu'il soit accompagné ou isolé, qu'il soit arrivé par le biais du regroupement familial ou en dehors de toute procédure, la situation d'un mineur étranger au regard du séjour varie. Le professionnel chargé de son accompagnement se doit donc de bien maîtriser les règles relatives au séjour et à la nationalité, dans la perspective de l'accès au séjour du mineur arrivant à la majorité.



2 jours



440



28 et 29 mai 2015

CONTENU

- Conditions d'admission au séjour des mineurs et des jeunes majeurs étrangers
- Situation spécifique des mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile
- Différentes voies d'accès à la nationalité française
- Eloignement du territoire des mineurs étrangers devenus majeurs

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel intervenant auprès de mineurs et de jeunes majeurs étrangers

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Améliorer la qualité de l'information proposée aux mineurs étrangers accédant à l'âge de la majorité
- ▶ Renforcer l'efficacité de l'accompagnement juridique

OBJECTIFS DE FORMATION

- ▶ Maîtriser les différentes possibilités d'accès au séjour ou à la nationalité française
- ▶ Identifier les démarches pertinentes selon le profil de l'étranger mineur
- ▶ Savoir répondre à l'exigence du document d'état civil et/ou du passeport
- ▶ Connaître les arguments invocables contre l'éloignement d'un mineur devenu majeur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- ▶ Apports théoriques et pratiques
- ▶ Études de cas